



2023

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE :

PLAN D'ACTION VISANT DES
ESPÈCES MULTIPLES
dans la réserve de parc national
du Canada Pacific Rim,
(2017-2022)



Parks
Canada

Parcs
Canada

Canada

Préface

Dans le cadre de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)², les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, des règlements et des programmes complémentaires qui assureront la protection des espèces en péril partout au Canada. Au titre de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les plans d'action décrivent les mesures qui seront prises pour mettre en œuvre les programmes de rétablissement des espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur une gamme d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un lieu géré par l'organisation, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim; en 2017, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le *Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim*. Le Plan d'action a été préparé en collaboration avec la Première Nation des Tla-o-qui-aht, le gouvernement des Yuułu?il?ath, le gouvernement des Toquaht, la Première Nation des Hupacasath, la bande d'Uchucklesaht, la Première Nation des Tseshaht, les Premières Nations des Huu-ay-aht, la Première Nation des Ditidaht et la Première Nation des Pacheedaht, Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et la province de la Colombie-Britannique, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP et aux dispositions de l'Accord définitif des Premières Nations maa-nulthes, au sens de l'article 48(2) de la LEP.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur la mise en œuvre du plan et ses répercussions écologiques et socioéconomiques, cinq ans après son entrée en vigueur. Une copie du rapport doit être versée dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé le présent Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim (2017-2022).

L'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut prendre beaucoup de temps. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans peut ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition cernés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. Parcs Canada surveille, évalue et adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira régulièrement des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition.

² <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement/protection-accord-federal-provincial-territorial.html>

Remerciements

Nous exprimons respectueusement notre reconnaissance aux Premières Nations de Nuuchahnulth qui possèdent les territoires traditionnels où se trouve la réserve de parc national du Canada Pacific Rim, la Première Nation des Tla-o-qui-aht, le gouvernement des Yuułuꞵiꞵath, le gouvernement des Toquaht, la Première Nation des Hupacasath, la bande d'Uchucklesaht, la Première Nation des Tseshah, les Premières Nations des Huu-ay-aht, la Première Nation des Ditidaht et la Première Nation des Pacheedaht.

La réserve de parc national Pacific Rim travaille avec ces Premières Nations des Nuuchahnulth par l'entremise de conseils de gestion coopérative et de groupes de travail. Nos relations de travail reposent sur les principes de nuuchahnulth de ꞵiisaak (respect) et de hišukꞵiš cawaak (tout ne fait qu'un), deux éléments qui font partie intégrante de la gestion et de l'exploitation de la réserve de parc national. Nous remercions les employés et les représentants des Premières Nations des Nuuchahnulth pour leur contribution et leurs points de vue sur le plan d'action et sur le rapport de mise en œuvre. Nous tenons également à remercier la Première Nation des Tla-o-qui-aht, le gouvernement Yuułuꞵiꞵath, les Premières Nations des Huu-ay-aht et la Première Nation des Ditidaht qui ont travaillé au rétablissement des écosystèmes sableux côtiers et des espèces en péril connexes.

Parcs Canada tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim de 2017-2022.

Un certain nombre de partenaires clés ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples et à l'enrichissement de nos connaissances sur ces espèces en péril. La réserve de parc national Pacific Rim attache une grande importance au soutien obtenu pour réaliser ses objectifs de la part du laboratoire de Julia Baum, Ph. D., de l'Université de Victoria (UVic), de la Redd Fish Restoration Society, de Pêches et Océans Canada, du Dr Ian Walker de l'Université de Californie à Santa Barbara, de Jennifer Heron du ministère de la Gestion de l'eau, de la Terre et des Ressources naturelles de la C.-B. ainsi que de Dave Holden de l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Des bénévoles dévoués du programme Corps de conservation de la Fédération canadienne de la faune, de Portail Océan, du Parks Club de l'UVic, de la Clayoquot Field School de l'UVic, du Parks Club de l'Université Vancouver Island, du Langara College, du groupe jeunesse Tla-o-qui-aht Warriors, de l'école secondaire d'Ucluelet ainsi que de nombreux autres groupes et individus ont grandement contribué à la réussite du plan d'action.

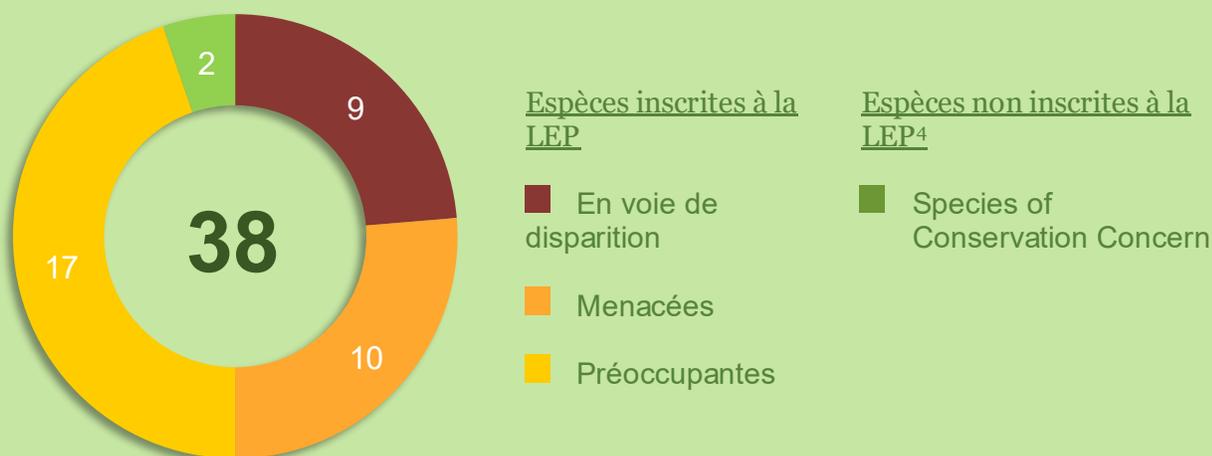
ꞵeko ꞵeko, Thank you, Merci

SOMMAIRE

Le présent document porte sur la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim de 2017 à 2022. Il rend compte de la mise en place des mesures définies dans le plan, évalue les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition et évalue les répercussions socioéconomiques.

Espèces visées³

Le plan d'action est axé sur 38 espèces, à savoir 36 figurant sur la liste de la LEP et deux dont la conservation est préoccupante. Les mesures et les objectifs locaux en matière de population et de répartition étaient axés sur trois espèces, pour lesquelles les mesures de gestion prises dans la réserve de parc national Pacific Rim pourraient avoir une incidence importante sur la survie ou le rétablissement de l'espèce : ormeau nordique, abronie rose et gesse littorale.



³ Les classifications de la LEP visant les espèces comprises dans le présent rapport pourraient différer de celles du Plan d'action visant des espèces multiples en raison de modifications apportées à l'annexe 1 de la Loi sur les espèces en péril depuis la publication du plan d'action.

⁴ L'inclusion d'espèces préoccupantes non inscrites à la LEP (espèces évaluées par le COSEPAC, espèces figurant sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces inscrites à la LEP permet à Parcs Canada d'utiliser un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place.

Mise en œuvre du plan d'action

Le Plan d'action visant des espèces multiples a déterminé 7 mesures (mesures de rétablissement). La mise en œuvre du plan d'action est évaluée en fonction des progrès réalisés pour chaque mesure et est décrite à la partie 2 (tableau 1) du présent rapport. Au cours de la période de cinq ans, les sept mesures déterminées⁵ ont été entreprises, et deux ont été achevées (29 %). Les activités de gestion mises en place pour lutter contre la propagation de la COVID-19 en 2020 et en 2021 ont nui à la capacité de la réserve de parc national de mener à bien la mise en œuvre du plan d'action.



Mesures entreprises
100%⁵



Mesures achevées
29%



OPR atteints en partie
67%⁶



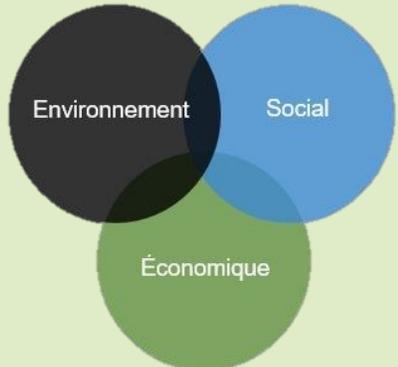
OPR entièrement atteints
0%

Répercussions écologiques

Trois objectifs locaux en matière de population et de répartition (OPR) ont été élaborés dans le cadre du plan d'action. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès réalisés pour atteindre tous les objectifs locaux en matière de population et de répartition et sont présentées à la section 4 du présent document. Des progrès ont été réalisés en lien avec les deux objectifs⁶, et aucun n'a été entièrement atteint.

Répercussion socioéconomiques

Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action. Les coûts indirects ont été minimes et ont entraîné des effets positifs sur l'intégrité écologique, une amélioration de la connaissance des espèces ainsi qu'une augmentation du nombre d'occasions d'interaction avec les Premières Nations, les visiteurs et les communautés locales (voir la section 5).



Environnement

Social

Économique

⁵ Comprend les mesures qui sont achevées.

⁶ Comprend les OPR entièrement atteints.

TABLE DES MATIERES

Préface.....	i
Remerciements	ii
SOMMAIRE.....	iii
TABLE DES MATIERES	v
1. CONTEXTE	1
2. MISE EN OEUVRE DU PLAN D’ACTION	3
3. FAIT SAILLANT DU PLAN D’ACTION	8
4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES.....	11
5. RÉPERCUSSIONS SOCIOÉCONOMIQUES.....	15



1. CONTEXTE

Le [Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim](#)⁷ a été publié pour la première fois en 2017; il s'applique aux terres et aux plans d'eau se trouvant à l'intérieur des limites de la réserve de parc national Pacific Rim (RPNPR). Le plan a été préparé en collaboration avec neuf Premières Nations des Nuuchah-nulth, Environnement et Changement climatique Canada, le ministère des Pêches et Océans Canada et la province de la Colombie-Britannique. La RPNPR utilise des conseils de gestion coopérative et des groupes de travail pour travailler avec les Premières Nations des Nuuchah-nulth (Première Nation des Tla-o-qui-aht, gouvernement des Yuułu?il?ath, gouvernement des Toquaht, Première Nation des Hupacasath, bande d'Uchucklesaht, Première Nation des Tseshah, Premières Nations des Huu-ay-aht, Première Nation des Ditidaht et Première Nation des Pacheedaht) qui possèdent les territoires traditionnels où se trouve la réserve de parc national. La gestion coopérative est un modèle de gestion permettant aux groupes autochtones de travailler de concert avec Parcs Canada à l'administration de ses aires protégées. Dans la RPNPR, ces relations de travail reposent sur les principes de nuuchah-nulth de ?iisaak (respect), de hišuk?iš cawaak (tout ne fait qu'un) et de ?u?aałuk (prendre soin de), qui font tous partie intégrante de notre méthode de gestion et de nos activités. La RPNPR et ses partenaires mettent en œuvre le Plan d'action visant des espèces multiples depuis maintenant cinq ans.

Le présent document fait le point sur la mise en œuvre du *Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim de 2017 à 2022*, et évalue d'une part les progrès accomplis pour atteindre ses objectifs en matière de population et de répartition, et d'autre part les répercussions socioéconomiques du plan. Il est axé sur 38 espèces, y compris 19 espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP (pour lesquelles un plan d'action est nécessaire) ainsi que 17 espèces préoccupantes inscrites à la LEP⁸. Parmi les autres espèces dont la conservation est préoccupante, mentionnons l'abronie à feuilles larges (la plante hôte de la noctuelle de l'abronie) et la gesse littorale (désignée comme étant menacée par le COSEPAC).

On a d'abord élaboré dans le Plan d'action des objectifs locaux en matière de population et de répartition pour 5 espèces sur lesquelles l'adoption de mesures de mise en œuvre dans la RPNPR pourrait avoir une grande incidence du point de vue du rétablissement : ormeau nordique, abronie rose, gesse littorale, noctuelle d'Edwards et noctuelle de l'abronie. Toutefois, la noctuelle d'Edwards et la noctuelle de l'abronie sont toutes deux des espèces extrêmement rares qui n'ont été observées dans la RPNPR qu'en 2001 et en 2011 respectivement, malgré des enquêtes minutieuses menées en 2014, en 2016 et en 2022. La RPNPR est très limitée en ce qui a trait à sa capacité d'influencer les objectifs en matière de population et de répartition pour ces espèces; ainsi, ces dernières ont été exclues du présent rapport de mise en œuvre. Par

⁷ Agence Parcs Canada. 2017. Plan d'action visant des espèces multiples dans la réserve de parc national du Canada Pacific Rim. Série de plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. vi + 39 p.

⁸ La situation de ces espèces pourrait avoir changé au cours de la période visée par le rapport.

conséquent, la RPNPR s’est concentrée sur le maintien et l’amélioration de l’habitat de dunes dont dépendent ces espèces, mais en continuant de travailler à l’atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les trois autres espèces (ormeau nordique, abronie rose et gesse littorale).

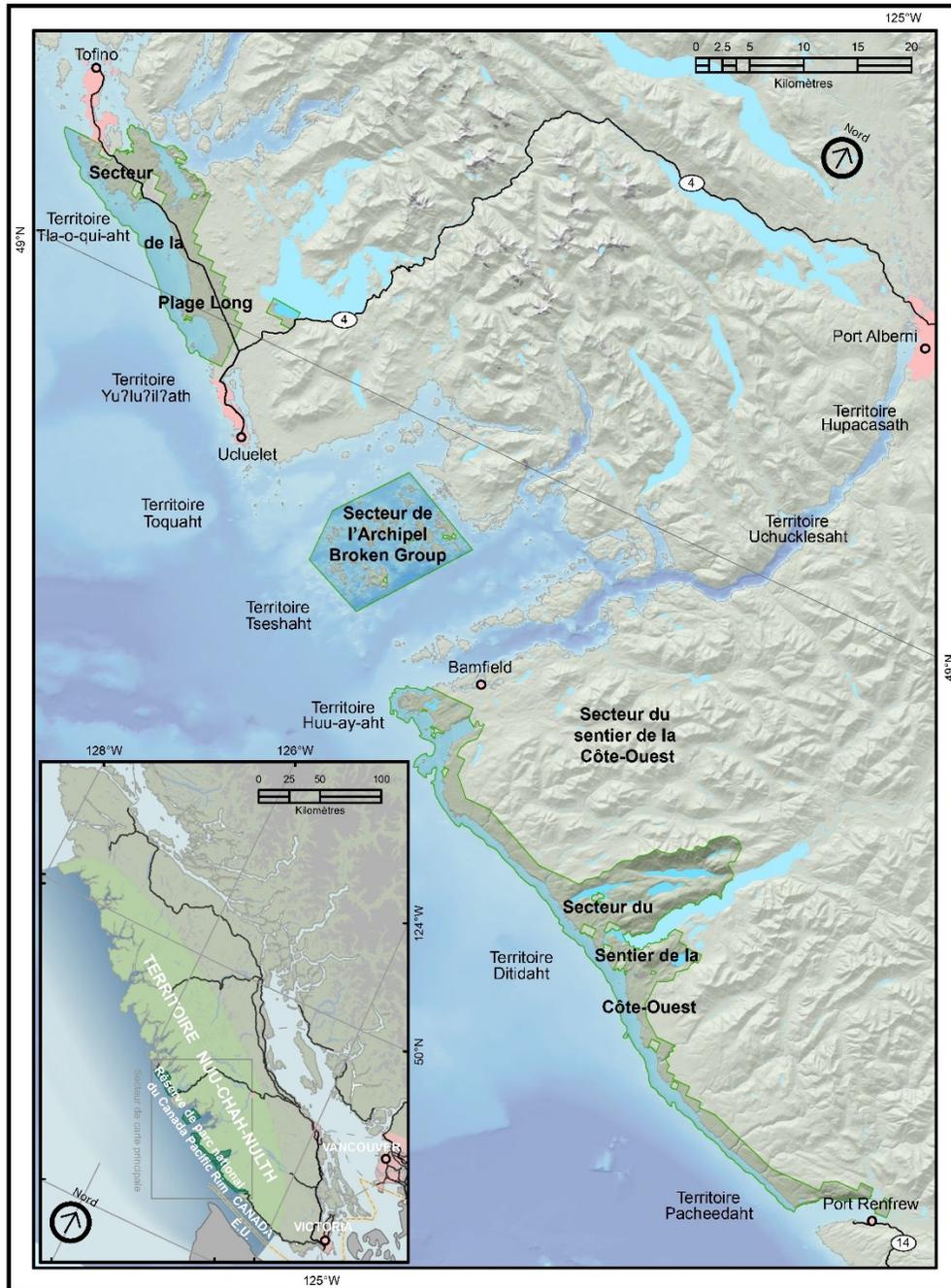


Figure 1: Situation géographique de la réserve de parc national Pacific Rim, qui chevauche les territoires de neuf Premières Nations des Nuuchah-nulth, soit du secteur de la plage Long au nord jusqu’au secteur du sentier de la Côte-Ouest au sud.

2. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans la RPNPR est évaluée en mesurant les progrès réalisés pour accomplir les mesures de rétablissement présentées dans le Plan d'action (tableau 1). Veuillez vous référer au plan d'action original pour obtenir une description de chaque mesure, des résultats escomptés et des menaces auxquelles chaque mesure répond.

En 2020 et en 2021, plusieurs restrictions ont été imposées dans la RPNPR afin de ralentir la propagation de la COVID-19, y compris des restrictions temporaires qui ont touché les activités de gestion de la réserve de parc. Ces restrictions ont eu une incidence sur la capacité du parc à terminer la mise en œuvre de certains éléments du Plan d'action.

Tableau 1. Progrès réalisés en vue de l'achèvement des mesures de rétablissement mises en place par la RPNPR (*un astérisque indique qu'il s'agit d'une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans le cadre d'un futur plan d'action visant des espèces multiples).

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
<p>1) Gesse littorale, abronie rose, abronie à feuilles larges, noctuelle de l'abronie et noctuelle d'Edwards : Conservation des habitats : maintenir l'habitat des dunes en retirant les herbes dunaires d'origine européenne, les îlots d'arbres et les rondins provenant de la plage.</p>	<p>Maintenir une zone contenant une communauté dunaire indigène permettant le mouvement libre du sable.</p>	<p>À 4 des 5 sites de rétablissement, la RPNPR a évalué les effets des traitements du point de vue des données probantes démontrant le mouvement libre du sable à l'intérieur des zones traitées et dans les dunes et les plages adjacentes. Les dunes et les plages ont été pondérées en fonction de leur importance relative en ce qui a trait au rétablissement des espèces en péril. Sur une base annuelle pondérée par site, 70 % du temps, on a observé un mouvement libre du sable dans l'habitat situé dans les zones traitées ainsi que dans les</p>	<p>64%*</p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
	<p>Tous les habitats de dunes traités précédemment sont entretenus annuellement.</p> <p>Les populations de plantes et d'espèces animales rares et dépendantes des dunes restent stables ou augmentent.</p>	<p>dunes et les plages adjacentes. Mesure achevée à 70 %.</p> <p>Avant 2017, la RPNPR avait rétabli (traité) l'habitat de dune à 5 sites. Dans 58 % des cas, ces sites qui avaient déjà été rétablis ont été entretenus sur une base annuelle en enlevant les plantes envahissantes (et d'autres plantes non dunaires) et les billots de bois de grève qui étaient de retour dans les aires rétablies. Cette tâche a été accomplie par des employés du parc et par des bénévoles ainsi qu'en vertu de contrats conclus avec la Première Nation des Tla-o-qui-aht, le gouvernement Yuułuʔiłʔatḥ, les Premières Nations Huu-ay-aht et les Premières Nations de Ditidaht. Les restrictions liées à la COVID-19 ont empêché les bénévoles d'accéder au parc, ce qui a eu une incidence sur la capacité d'entretenir les sites de 2020 à 2022. Mesure achevée à 58 %.</p> <p>S.O. - Cette question est abordée dans les progrès liés aux objectifs en matière de population et de répartition de chaque espèce (tableau 3 ci-après).</p>	
<p>2) Épaulard - résidents du Sud et du Nord, otarie de Steller et ormeau nordique : Sensibilisation et respect de la réglementation sur le milieu marin</p>	<p>Tous les utilisateurs des espaces marins mettent en œuvre des mesures d'atténuation des risques pour les espèces en péril.</p>	<p>Les patrouilles de surveillance effectuées par les gardes du parc étaient axées principalement sur les niveaux de perturbation autour des sites d'échouerie des otaries de Steller, la récolte illégale d'ormeaux nordiques et la conformité aux mesures de gestion de l'épaulard résident du Sud. Mesure achevée à 94 %.</p>	<p>96%*</p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
	<p>Maintenir ou diminuer les niveaux actuels de perturbation humaine autour des sites d'échouerie des otaries de Steller.</p> <p>La densité de population de l'ormeau nordique dans la RPNPR est maintenue ou accrue.</p>	<p>Les mesures d'atténuation visant des espèces en péril ont été transmises à tous les détenteurs de permis commerciaux d'exploitation sur les étendues marines de la RPNPR au moyen de normes d'exploitant commercial mises à jour chaque année dans le cadre de leur demande de permis d'exploitation annuel entre 2017 et 2022. Mesure achevée à 100 %.</p> <p>S.O. - La question de la densité de l'ormeau nordique est abordée dans les progrès liés aux objectifs en matière de population et de répartition de chaque espèce (tableau 3 ci-après).</p>	
<p>3) Huître plate du Pacifique : Surveiller la population de crabes européens à Joe's Bay</p>	<p>Sensibilisation sur les tendances observées en ce qui concerne l'abondance du crabe européen à Joe's Bay dans le secteur de l'archipel Broken Group de la RPNPR.</p>	<p>Des activités annuelles de piégeage de ce prédateur envahissant ont été menées de 2017 à 2019. Il n'y a pas eu d'activités de piégeage en 2020 et en 2021 en raison de restrictions liées à la COVID-19 qui limitaient le nombre d'employés capables de manœuvrer dans des espaces restreints ensemble sur un bateau.</p>	<p>60%*</p>
<p>4) Grenouille à pattes rouges, crapaud de l'Ouest et hétérodermie maritime : Sensibilisation des visiteurs (fournir aux visiteurs des informations</p>	<p>L'information sur l'importance du site pour une variété d'espèces et la réglementation du parc est à la disposition des visiteurs de la RPNPR afin d'encourager le respect des règlements et</p>	<p>Au moins un programme d'interprétation mettant l'accent sur la protection des espèces en péril a été offert sur une base annuelle entre 2017 et 2022. Mesure achevée à 100 %.</p> <p>On a produit et installé des panneaux d'interprétation et de réglementation pour deux des trois communautés d'espèces en péril</p>	<p>83%*</p>

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
sur la protection des espèces)	de minimiser les perturbations humaines.	ciblées : les écosystèmes sableux côtiers et les espèces en péril marines. La RPNPR a travaillé en collaboration avec des partenaires des Premières Nations pour s'assurer que les panneaux fournissant de l'information sur les écosystèmes sableux côtiers étaient également écrits dans les langues des Premières Nations locales. Mesure achevée à 66 %.	
5) Toutes les espèces : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie médiatique (reportages dans les médias, publications dans les médias sociaux et production de pages Web)	Au total, on a recensé 5 reportages dans les médias portant sur des espèces en péril de la RPNPR qui ont été diffusés entre 2017 et 2022.	<p>Plus de 5 reportages dans les médias mettant en valeur des espèces en péril ont été diffusés entre 2017 et 2022.</p> <p>Par ailleurs, au moins 5 publications dans les médias sociaux faisant état des espèces en péril dans la RPNPR ont été diffusées annuellement sur cette page : https://www.facebook.com/RPNPacificRim La plupart des années, on a dépassé la cible des 5 publications; au cours de l'année financière 2020-2021, on a cumulé 26 publications. Voici une vidéo qui a été diffusée : https://www.facebook.com/RPNPacificRim/videos/2100551636825025</p> <p>Par ailleurs, une page Web de la RPNPR qui présente les espèces en péril a été produite et publiée en 2021: https://parks.canada.ca/pn-nc/bc/pacificrim/nature/especes-species On a créé une page Web pour souligner précisément les efforts visant à rétablir l'épaulard résident du Sud dans la RPNPR.</p>	100%*

Espèces et mesure	Résultat escompté	Progrès réalisés pour atteindre le résultat	Progrès (% atteint)
<p>6) Toutes les espèces : Intégrer les activités de surveillance et de rétablissement des espèces en péril dans les possibilités d'expérience offertes aux visiteurs.</p>	<p>Favoriser le sentiment d'appartenance aux lieux en intégrant du contenu sur les espèces en péril dans les possibilités d'expérience du visiteur.</p>	<p>Au moins six programmes ou événements destinés aux visiteurs, y compris des activités de surveillance et/ou de rétablissement d'espèces en péril ont été offerts chaque année de 2017 à 2019.</p> <p>Par exemple, l'équipe d'interprétation de la RPNPR a publié des messages et des produits portant précisément sur le rétablissement de l'épaulard résident du Sud. On parle entre autres de productions vidéo, d'un livret des Xplorateurs sur l'épaulard résident du Sud, de panneaux d'interprétation aux points terrestres d'observation des baleines (comme le Centre d'accueil Kwisitis) et de programmes d'interprétation et de diffusion externe.</p> <p>En raison des restrictions liées à la COVID-19, il n'a pas été possible d'offrir ce genre d'activités aux visiteurs en 2020 et en 2021.</p>	<p>60%*</p>
<p>7) Toutes les espèces : Observations sur toutes les espèces en péril dans la RPNPR⁹</p>	<p>Consigner les observations fortuites et tout changement au statut des espèces en péril dans la RPNPR.</p>	<p>Les observations fortuites d'espèces en péril et les données tirées d'enquêtes dans la RPNPR sont consignées chaque année. À l'hiver 2020, la RPNPR a commencé à utiliser iNaturalist pour consigner et communiquer des données d'observation. L'application contient désormais toutes les fiches consignées depuis 2015.</p>	<p>100%*</p>

⁹ Mesure de rétablissement tirée initialement de l'annexe A du Plan d'action visant des espèces multiples.

3. FAIT SAILLANT DU PLAN D'ACTION: Rétablissement de l'habitat des écosystèmes sableux côtiers



Installation d'un panneau trilingue à X'aX'ath'is (dunes de la plage Wickaninnish) par le gouvernement Yuułu?ił'ath, juillet 2020, Umacuk. Panneau d'interprétation et de réglementation trilingue installé à Kiixa (plage Keeha), Parcs Canada.

Les écosystèmes sableux côtiers de la RPNPR se trouvent à l'intersection dynamique de l'océan et des forêts. De forts vents provenant de l'océan poussent le sable des plages vers les forêts, ce qui crée des dunes. Ces vagues de sable créent des habitats régis par les perturbations qui abritent des espèces rares, comme l'abronie rose, la gesse littorale, la noctuelle d'Edwards et la noctuelle de l'abronie. Cependant, depuis un siècle, la colonisation par des herbes envahissantes et l'échouage de bois flotté provenant d'opérations forestières ont interrompu le processus naturel, ce qui a stabilisé les plages et les dunes du haut, déplacé des espèces rares, réduit les déplacements naturels de sable et accéléré l'envahissement de ces sites par la forêt.

Des bénévoles de partout dans le monde ont consacré plus de 3 300 heures entre 2017 et 2022 au rétablissement des écosystèmes sableux côtiers et des espèces en péril connexes. Les résultats positifs obtenus ne se sont pas limités à l'agrandissement physique de l'habitat des dunes de trois hectares (depuis mars 2015); en effet, les bénévoles ont également acquis des connaissances et transmis leur savoir au sujet de la conservation des espèces en péril, favorisé le sentiment d'appartenance aux lieux et désigné des « ambassadeurs » de la conservation.



Des contrats ont aussi été attribués à la Première Nation des Tla-o-qui-aht, au gouvernement Yuułu?ił'ath, aux Premières Nations des Huu-ay-aht et à la Première Nation des Ditidaht pour qu'ils contribuent au rétablissement des écosystèmes sableux côtiers et à la surveillance de l'abronie rose. Ces contrats ont permis de renforcer les capacités, d'offrir des emplois de courte durée et d'établir des relations. La RPNPR a par ailleurs travaillé en collaboration avec des partenaires des Premières Nations pour produire des panneaux d'interprétation et de réglementation trilingues sur les écosystèmes sableux côtiers, notamment en langue nuu-chah-nulth. Ces panneaux sur les écosystèmes sableux côtiers sont devenus une source d'inspiration et ont ouvert la porte à la création d'autres panneaux.

FAIT SAILLANT DU PLAN D'ACTION: Épaulard résident du Sud

L'épaulard résident du Sud joue un rôle essentiel dans l'écosystème et dans la culture de la RPNPR et des eaux adjacentes à celle-ci. Les épaulards (*Orcinus orca*), aussi appelés « kaka'win » dans la langue nuu-chah-nulth et « kakawad » dans la langue ditidaht, sont très respectés et sont perçus comme étant les gardiens de l'océan par les Nations nuu-chah-nulth.

La RPNPR s'inscrit dans le cadre d'un effort plus vaste du gouvernement du Canada visant à soutenir le rétablissement de l'épaulard résident du Sud en réalisant des activités de recherche et de surveillance qui se penchent sur les trois principales menaces pour l'épaulard résident du Sud : la disponibilité des proies; les perturbations sonores et physiques; et l'exposition aux contaminants. Cette initiative est menée en collaboration avec des partenaires des Premières Nations, de Pêches et Océans Canada, d'Environnement et Changement climatique Canada, de Transports Canada, d'organisations non gouvernementales et du milieu universitaire.



Utilisation d'un hydrophone dans une station d'écoute pour faire des relevés des mammifères marins et détecter le chant des épaulards résidents du Sud, APC.



Saut hors de l'eau d'un épaulard résident du Sud dans les eaux de la RPNPR au large du sentier de la Côte-Ouest (photo prise en vertu d'un permis de recherche sur les mammifères marins, APC).

Depuis la mise en œuvre du programme de conservation de l'épaulard résident du Sud dans la RPNPR, l'équipe chargée des sciences et de la recherche a consacré plus de 250 heures à des relevés. Ces relevés réalisés à bord de navires côtiers combinent des techniques visuelles et sonores (comme l'hydrophone) pour obtenir de l'information précieuse sur la taille de la population, ses tendances, l'utilisation de l'habitat, le comportement en recherche de nourriture et les menaces telles que les perturbations physiques et sonores causées par la circulation de bateaux. Des travaux de recherche et de surveillance sont menés dans le but de mieux comprendre l'ensemble du réseau alimentaire et des composantes de l'écosystème de l'épaulard résident du Sud, y compris sa source de proies préférée, le saumon chinook. Par ailleurs, en vue d'améliorer la conformité aux mesures de protection des espèces en péril qui s'appliquent (dans le cas de l'épaulard résident du Sud), les gardes du parc ont renforcé les patrouilles nautiques.

FAIT SAILLANT DU PLAN D'ACTION:

Abronie rose

L'abronie rose n'avait pas été observée au Canada pendant une cinquantaine d'années jusqu'à ce que l'on trouve deux plants en 2000 sur une plage éloignée le long du sentier de la Côte-Ouest. On a prélevé et utilisé des semences de ces plants pour répandre 6 000 pousses qui ont par la suite été plantées dans quatre sites de rétablissement de l'écosystème sableux côtier entre 2008 et 2017. Cette initiative a fait augmenter la population annuelle de cette plante à plus de 2 000 individus « sauvages » en 2017 et en 2018. Cette hausse s'expliquait en bonne partie par les travaux supplémentaires de rétablissement de l'habitat qui ont eu lieu en 2017 et qui ont fait en sorte que l'abronie rose s'est approprié immédiatement l'habitat nouvellement rétabli. La population a depuis diminué jusqu'à 400 plantes « sauvages » en 2021. Cette baisse s'explique du moins en partie par notre incapacité à maintenir pendant la pandémie de COVID-19 l'habitat ayant été rétabli.



Surveillance de l'abronie rose à t'ayus (plage Schooner), APC.

Pendant la période visée par le Plan d'action, Parcs Canada a cherché à protéger l'habitat et à mieux comprendre cette espèce. Cette initiative comprenait entre autres la collecte et l'analyse d'observations détaillées sur la fécondité et l'occurrence ainsi que de l'information venant corroborer une thèse de maîtrise sur la diversité et la variation génétiques de l'abronie rose. Les initiatives soutenues de surveillance puis d'intégration des résultats de ces études contribueront aux efforts en cours visant à rétablir cette espèce au Canada. Des renseignements détaillés sur l'état d'avancement et les activités du programme de rétablissement de l'abronie rose seront intégrés à la version la plus récente du rapport sur la mise en œuvre du programme de rétablissement de l'abronie rose.

4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition qui sont décrits dans le plan d'action (tableau 3). Veuillez consulter le plan d'action original pour connaître les objectifs nationaux en matière de population et de répartition (lorsque de tels objectifs sont disponibles), les renseignements généraux et l'approche globale du parc pour chaque espèce.

Tableau 2. Progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition des espèces en péril dans la RPNPR¹⁰.

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
Abronie rose	Conserver une population stable ou en croissance à la baie Clo-oose. Conserver une population stable ou en croissance dans un ou plusieurs autres sites au sein du parc.	Les principaux sites sont inspectés chaque année dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de surveillance de l'intégrité écologique en vigueur, et les zones périphériques sont inspectées tous les deux ans et	La population totale d'abronies roses avait d'abord augmenté en 2017 et en 2018 et avait atteint plus de 2 000 individus « sauvages ». Cette hausse était liée à la réussite du programme de déplacement mis en place de 2008 à 2017. La population a depuis diminué jusqu'à 400 plantes « sauvages » en 2021. Cette baisse a été observée à tous les sites, y compris à la baie Clo-oose. Les difficultés sur le plan du maintien de l'habitat en raison des restrictions liées à la COVID-19 peuvent avoir eu une incidence sur les populations à Schooner et à la baie Clo-oose.	0%

¹⁰Ce tableau diffère légèrement du plan d'action affiché, car certaines espèces ne nécessitaient pas d'objectifs de population et de distribution par site.

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
		intégrées dans le cadre de surveillance existant à la RPNPR. L'emplacement et la taille des parcelles sont consignés.		
Noctuelle d'Edwards	Faire en sorte que la noctuelle d'Edwards continue d'être présente.	L'évaluation de la population de noctuelles dans les dunes sera effectuée au moins une fois tous les cinq ans. L'étendue de l'habitat des dunes rétabli est maintenue ou accrue par rapport à l'étendue mesurée en mars 2015.	Cela n'aurait pas dû faire partie des objectifs en matière de population et de répartition étant donné que la noctuelle d'Edwards est une espèce extrêmement rare - la seule occurrence dans la RPNPR ayant été consignée en 2001. Ces inspections exhaustives ont été réalisées en 2014, en 2016 et en 2022; elles n'ont pas permis de détecter la noctuelle. L'étendue de l'habitat des dunes rétabli a augmenté de 3 hectares depuis mars 2015. Voir le tableau 1, mesure de rétablissement 1, concernant les progrès réalisés par la RPNPR sur l'habitat des dunes rétabli.	S.O.
Noctuelle de l'abronie	Faire en sorte que la noctuelle de l'abronie continue d'être présente.	L'évaluation de la population de noctuelles dans les dunes sera effectuée au moins une fois tous les cinq ans.	Cela n'aurait pas dû faire partie des objectifs en matière de population et de répartition étant donné que la noctuelle de l'abronie est une espèce extrêmement rare - la seule occurrence dans la RPNPR ayant été consignée en 2011. Ces inspections	S.O.

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
		<p>L'étendue de l'habitat des dunes rétabli est maintenue ou accrue par rapport à l'étendue mesurée en mars 2015.</p> <p>La superficie et le nombre d'abronies à feuilles larges (plante hôte) sont à la hausse, selon les observations faites dans le cadre de l'application des mesures de protection de l'intégrité écologique existantes.</p>	<p>exhaustives ont été réalisées en 2014, en 2016 et en 2022; elles n'ont pas permis de détecter la noctuelle.</p> <p>L'étendue de l'habitat des dunes rétabli a augmenté de 3 hectares depuis mars 2015. Voir le tableau 1, mesure de rétablissement 1, concernant les progrès réalisés par la RPNPR sur l'habitat des dunes rétabli.</p> <p>La superficie et le nombre d'abronies à feuilles larges se trouvant dans le secteur des dunes Wickaninnish ont augmenté de 192 % depuis le début des efforts de rétablissement de l'habitat en 2010 et de 41 % au cours de la période couverte par le plan d'action, soit de 2017 à 2022.</p>	
Ormeau nordique	Maintenir une densité de population stable ou en croissance d'ormeaux nordiques dans la RPNPR.	Surveillance annuelle de la densité et de la taille de la population des espèces effectuée par la RPNPR.	Le programme de surveillance annuelle de la densité de la population des espèces dans la RPNPR a été suspendu en 2016; le personnel de Parcs Canada n'a pas recueilli de données depuis 2016. En 2021, le laboratoire de Julia Baum, Ph. D., de l'Université de Victoria a repris les études sous-marines dans les six	17%

Espèces	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Surveillance des populations	Progrès réalisés pour atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% atteint)
			sites de surveillance. Un seul site est demeuré stable de 2013 à 2021.	
Gesse littorale	Maintenir un écosystème de dunes sain. Maintenir des populations stables ou croissantes de gesses littorales permanentes.	Les principaux sites sont inspectés chaque année dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de surveillance de l'intégrité écologique en vigueur, et les zones périphériques sont inspectées tous les deux ans et intégrées dans le cadre de surveillance existant à la RPNPR. L'emplacement et la taille des parcelles sont consignés.	<p>Les populations aux sites Radar et Schooner connaissent une hausse, tandis que la population est stable à Wickaninnish. La population a diminué à la baie Clo-oose; aucune observation n'a été faite au ruisseau Sandhill au cours de la période 2017-2021.</p> <p>Les difficultés sur le plan du maintien de l'habitat en raison des restrictions liées à la COVID-19 peuvent avoir eu une incidence sur les populations à Schooner et à la baie Clo-oose.</p>	60%



5. RÉPERCUSSIONS SOCIOÉCONOMIQUES

Selon la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socioéconomiques de la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Le plan d'action s'applique seulement aux terres et aux eaux protégées relevant de l'Agence Parcs Canada, lesquelles sont moins souvent exposées à des menaces (p. ex. activités industrielles) que d'autres endroits, étant donné que les terres sont gérées de façon à préserver l'intégrité écologique et commémorative. Cette partie ne comprend pas les répercussions socioéconomiques des activités existantes autorisées qui peuvent se dérouler dans les lieux gérés par Parcs Canada, car elles ont été prises en compte par d'autres processus (p. ex. évaluations d'impact). La présente évaluation socioéconomique a une portée limitée, car elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le plan d'action et concerne principalement les partenaires des Premières Nations, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socioéconomiques globales du Plan d'action visant des espèces multiples dans la RPNPR, qui sont décrites comme étant des coûts et des avantages, sont présentées ci-dessous.

Coûts

Les coûts totaux liés à la mise en œuvre du plan d'action ont été assumés par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires ainsi qu'aux biens et aux services. Cela comprend notamment les coûts salariaux différentiels, les matériaux, l'équipement et la passation de marchés de services professionnels pour les mesures décrites au

tableau 1. Aucun partenaire, intervenant ou Première Nation n'a signalé de coût socioéconomique important découlant de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les mesures proposées ont été intégrées à la gestion opérationnelle de la RPNPR, et ce, sans engendrer de nouveaux coûts. Les coûts pour le gouvernement ont été couverts par la mise en priorité des fonds et des salaires existants pour le parc et n'a pas entraîné de coûts supplémentaires pour la société.

Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux de la RPNPR et n'a entraîné aucune restriction quant à l'utilisation des terres à l'extérieur des limites de la réserve. Il n'engendre donc aucun coût socioéconomique supplémentaire pour le public. Aucune restriction n'a dû être imposée aux activités des visiteurs sur les terres réglementées en vue de protéger et de rétablir les espèces en péril.

Avantages

Les mesures préconisées dans ce plan d'action pour la RPNPR ont contribué à l'atteinte des objectifs du programme de rétablissement pour les espèces menacées et en voie de disparition et ont aussi contribué à l'atteinte des objectifs de gestion des espèces préoccupantes. Les mesures adoptées privilégiaient une approche équilibrée pour réduire et éliminer les menaces pesant sur les populations et les habitats des espèces en péril. Par exemple, dans le cadre du programme de la RPNPR visant à rétablir les écosystèmes sableux côtiers et les espèces en péril connexes (abronie rose, gesse littorale, noctuelle d'Edwards et noctuelle de l'abronie), la RPNPR a élargi ses activités de sensibilisation du public et d'intendance en offrant des promenades d'interprétation sur les dunes et des activités bénévoles, en produisant des messages et des vidéos pour les médias sociaux et en mettant à jour le site Web. Par ailleurs, des panneaux de sensibilisation et de réglementation ont été installés dans les dunes au lieu de fermer des secteurs où l'on trouve un habitat sensible et de limiter l'accès des visiteurs.

Ces mesures ont eu des incidences généralement positives sur l'intégrité écologique et offrent aux visiteurs et à la population en général davantage d'occasions d'apprécier les lieux visés et les espèces qui les fréquentent. Le plan d'action renfermait des mesures qui ont probablement apporté des avantages pour les Canadiens, notamment des effets positifs sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité.

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans le parc sont difficilement quantifiables, bon nombre des



avantages tirés des espèces sauvages étant des produits non marchands qui ne se prêtent pas aisément à une évaluation financière. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons d'ordre esthétique, culturel, spirituel, récréatif, éducatif, historique, économique, médical, écologique ou scientifique.

La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre du plan d'action s'est avérée bénéfique pour les partenaires des Premières Nations, les visiteurs du parc et les communautés locales. Certaines activités contenues dans le plan d'action pourraient donner l'occasion aux partenaires des Premières Nations, aux visiteurs du parc et aux communautés locales de participer au rétablissement des espèces en péril. Plus de 3 300 heures de bénévolat ont été consacrées au rétablissement des écosystèmes sableux côtiers et des espèces en péril connexes. Plusieurs contrats ont été octroyés à des Premières Nations (y compris des contrats ciblant les jeunes des Premières Nations) pour qu'elles prennent part au rétablissement et au maintien de l'habitat de l'écosystème sableux côtier ainsi qu'à la surveillance de l'abronie rose. Ces contrats offraient des occasions de renforcement des capacités et des possibilités d'emploi à court terme. La RPNPR a travaillé en collaboration avec des partenaires des Premières Nations pour produire des panneaux d'interprétation et de réglementation trilingues sur les écosystèmes sableux côtiers et les espèces en péril marines, notamment en nuu-chah-nulth, la famille de langues des Premières Nations locales. Ce projet de production de panneaux a présenté entre autres les avantages suivants : des possibilités d'emploi de courte durée; des honoraires pour services rendus et une rétribution respectant la culture dans le cas des contrats pour la production et la traduction du contenu; la promotion des langues nuu-chah-nulth; la participation à la création de liens avec la RPNPR. Par ailleurs, le renforcement des patrouilles effectuées par les gardes à des fins de sensibilisation et de conformité à la réglementation maritime a contribué à la protection des espèces en péril ainsi qu'à la

mise en œuvre des valeurs des Premières Nations que sont la protection et le respect de l'environnement.

Sommaire

Les mesures proposées dans le plan d'action ont eu une incidence socioéconomique limitée et n'ont entraîné aucune restriction à l'aménagement du territoire à l'extérieur de la réserve de parc national. Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action. Les coûts indirects ont été minimes et ont entraîné des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces en péril ainsi que l'amélioration des occasions offertes aux partenaires des Premières Nations et une plus grande mobilisation des visiteurs et des communautés locales.